

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3932

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention pluriannuelle 2007-2009 avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant : chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projets potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé ;
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît, depuis trois ans, une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Les demandeurs d'emploi représentent environ 30 % des créateurs d'entreprise. Parmi eux, la moitié sont des demandeurs d'emploi de longue durée ou des personnes en situation d'exclusion. Grâce au microcrédit, ces personnes s'inscrivent à nouveau dans une logique d'insertion professionnelle par le biais de la création d'activité.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et représentant du microcrédit en France.

La présentation de l'activité de l'Adie

L'Adie s'est constituée en vue de permettre à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, de créer leur propre activité et leur emploi. L'Adie développe une méthodologie d'approche et d'accompagnement de micro-projets qui, bien que viables économiquement, ne présentent pas les garanties socio-économiques pour être éligibles aux procédures traditionnelles du crédit bancaire. C'est sur ces bases qu'elle exerce aujourd'hui l'essentiel de son activité dans l'octroi de prêts à des personnes démunies.

Le bilan d'actions pour l'année 2006

- Le financement des porteurs de projets

Année	Objectifs (projets financés)	Réalisé (nombre de prêts solidaires)	Nombre de contacts	Dossiers étudiés
2005	150	202	1 574	295
2006	200	250	1 276	294

La baisse du nombre de premiers contacts est liée en partie au succès moindre de la Semaine du microcrédit en 2006 mais elle témoigne également de l'efficacité du travail en réseau : les porteurs de projets qui se présentent à l'Adie ont un projet plus qualifié, mieux préparé en amont, ce qui permet à l'Adie de se recentrer sur son cœur de métier (le financement) et de gagner en efficacité, comme l'illustre la croissance très significative du nombre de prêts solidaires octroyés (+ 25 %).

Le taux de pérennité des entreprises financées par l'Adie est de 54 % à trois ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale alors que le type d'entreprises créées (micro-entreprise) apparaît souvent comme plus fragile que la moyenne car peu capitalisée. Il est intéressant de noter que le taux de remboursement s'élève à 95 %.

- L'action à destination des quartiers prioritaires

Grâce à son implantation au cœur des quartiers (par le biais de boutiques de l'initiative à Vaulx en Velin et Vénissieux), l'Adie a significativement augmenté le nombre de prêts décaissés à destination des publics issus des territoires prioritaires (32 % contre 18 % en 2005).

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

En associant, dans le cadre des boutiques de l'initiative, d'autres membres de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] en complémentarité de son action, l'Adie a démontré sa conviction du gain d'efficacité que représente le travail en réseau.

L'Adie participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. Elle est, par ailleurs, concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

L'Adie s'est, par ailleurs, impliquée fortement dans le lancement de la maison de la création d'entreprise à la Duchère. Elle a joué un rôle d'expertise par rapport à son antériorité sur ce type de projet (boutiques de l'initiative).

Lors du salon des entrepreneurs 2006 et du train de la création d'entreprise, l'Adie a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projets vers d'autres partenaires du dispositif.

Les perspectives 2007

- Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs :

- . 250 prêts solidaires décaissés dont 100 pour des créateurs issus des territoires prioritaires,
- . 50 % de bénéficiaires des minima sociaux,
- . taux de remboursement de 96,5 %,
- . renforcement du bénévolat pour assurer le suivi des porteurs de projets.

- L'action à destination des territoires prioritaires

Les objectifs :

- . la consolidation de l'activité dans le cadre des deux boutiques de l'initiative (50 % des prêts octroyés dans le cadre des deux boutiques doivent concerner les habitants de ces quartiers),
- . le pilotage du lancement et de l'animation de la maison de la création d'entreprise de la Duchère (aménagement de l'espace, coordination de l'espace, permanence trois jours par semaine).

- Dans le cadre de [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]

- . la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention du label et à son maintien sur le long terme,
- . l'installation et l'alimentation de la base de données commune,
- . la participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (Agence nationale pour l'emploi, direction départementale du travail, Conseil général, etc.),
- . l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association (semaine du microcrédit notamment).

- La semaine du microcrédit

La troisième édition de la semaine du microcrédit aura lieu du 22 au 27 mai 2007 sur la place de la République à Lyon. Elle associera d'autres acteurs du réseau (Rhône développement initiative notamment) et fera le lien avec le salon des Entrepreneurs (13 et 14 juin 2007). La communication autour de l'événement sera renforcée, en articulation avec [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] (affichage, relations presse, etc.).

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action de l'Adie au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé de signer une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2007-2009 qui se traduit, en 2007, par une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 95 000 € se déclinant selon les modalités suivantes :

- le soutien à l'Adie dans le cadre de son activité de plate-forme de financement : 55 000 € (dont 5 000 € dédiés à l'organisation de la Semaine du microcrédit),
- le soutien à l'Adie pour ses actions en faveur des publics en difficulté sur les zones prioritaires de l'agglomération lyonnaise (dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain) : 10 000 €,
- un soutien spécifique pour la coordination du lancement et de la mise en œuvre de la maison de la création d'entreprise de la Duchère : 30 000 €.

La réalisation du plan d'actions évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
investissements	1 687	Europe	42 320
achats	11 841	région Rhône-Alpes	43 000
services externes	91 102	département du Rhône	60 000
impôts et taxes	795	État	35 000
frais de personnel	284 738	emplois jeunes	18 893
charges financières	7 485	Communauté urbaine	95 000
fonctions mutualisées	80 365	ville de Lyon	14 000
maison de la création la Duchère	30 000	ville de Vaulx en Velin	5 000
		ville de Vénissieux	5 000
		autres ressources	189 800
total	508 013	total	508 013

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 95 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'Adie pour la période 2007-2009. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur la remise d'un rapport d'activités au 30 novembre de chaque année.

3° - La dépense correspondante de 95 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,